

En bref

AVOCATS

Barreau et Prud'hommes grassois réconciliés



Me Michel Valiergue et Jean-Luc Rolando : une signature qui symbolise à elle-seule une «détente» dans le camp grassois.

Lors de son intronisation, les propos du tout récent bâtonnier Valiergue ont surpris : par son franc parler habituel, il s'attaquait de front aux mauvaises relations récurrentes entre avocats du barreau de Grasse et conseil des Prud'hommes. «*Mon intervention musclée du mois de janvier avait pour seul objectif de positiver les rapports entre les conseillers prud'hommes et les avocats.*» Six mois plus tard, c'est une nouvelle charte de procédure qui scelle les bonnes volontés conjointes : co-signée mardi dernier par Me Michel Valiergue et Jean-Luc Rolando, président du conseil grassois, elle porte sur des règles et engagements réciproques visant à clarifier les échanges et le fonctionnement entre les deux parties, dans l'intérêt du justiciable et «*pour le bien de la famille Justice*» a précisé le bâtonnier Valiergue, en enrayant les risques d'incident d'audience, en limitant le nombre de renvois ou encore en favorisant une bonne administration de la justice en maîtrisant les délais de traitement des affaires. «*C'est aussi la preuve que les choses avancent vite et bien à Grasse. Cette charte est une naissance, elle modernise le fonctionnement de la justice et a pour vocation l'amélioration du mécanisme judiciaire.*» Une signature attendue que le président du conseil des Prud'hommes a salué comme une «*détermination et une honnêteté intellectuelle du barreau de Grasse.*»

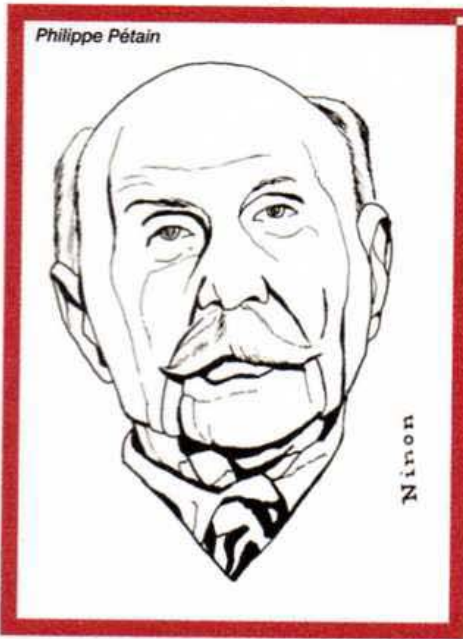
ASSOCIATION

Succès pour la vente aux enchères d'ADE

Il y avait du monde, beaucoup de monde le 24 juin à l'hôtel des ventes de la rue Dante. Collectionneurs, marchands de biens, amateurs ou simples sympathisants étaient là pour admirer les œuvres d'art léguées par les artistes à l'Association des Enfants (ADE), qui signe sa plus enlevée manifestation de l'année... et sa plus belle récompense : 15.030€ au compteur, et d'ores et déjà la construction assurée d'une école au Vietnam. Sourires aux lèvres et aux cœurs pour nos bienveillants bénévoles, soutenus par le jazz des sémillants Bill Boys en cette magnifique journée synonyme d'amour et d'humanité. Et qui sera vraisemblablement reconduite dès l'an prochain, toujours sous le marteau de Me Philippe Palloc.



La semaine de Jean-Jacques Ninon → www.ninon-avocat.com



→ **Le Figaro Magazine,**

D. Rizet et S. Roquelle, 19/06/2010

Plaidoiries historiques

A événement exceptionnel, il fallait ce livre d'exception. Le barreau de Paris, qui fêtera le bicentenaire de son rétablissement * la semaine prochaine, avait gardé confidentielle l'annonce de la parution - le 24 juin - d'un étonnant ouvrage qui rassemblera une quinzaine des plus belles plaidoiries écrites appartenant à la collection privée du barreau de Paris. Des manuscrits émouvants, authentiques, aux contours grignotés par le temps et où les plus célèbres avocats ont écrit la trame de leurs plaidoiries. (...)

Me Chauveau-Lagarde défendant Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire, Me Fernand Labori plaidant les bras au ciel pour Emile Zola dans l'affaire Dreyfus, l'immense Jacques Isorni emporté dans la défense du maréchal Pétain...

Initié par le bâtonnier de Paris, Jean Castelain, et son vice-bâtonnier, Jean-Yves Le Borgne, cet ouvrage ne sera pas disponible à la vente mais «*offert aux amis du barreau de Paris, ici et au-delà de nos frontières*», confie Me Castelain. «*Nous disposons d'une incroyable collection de plus de 500 documents manuscrits qui ont traversé l'histoire et les plus grands procès. Ces "cotes" de plaidoirie sont la partition sur laquelle s'appuie l'avocat pour plaider à l'audience, de véritables œuvres d'art profondément émouvantes. Les plaidoiries des avocats sont d'ailleurs protégées par le code de la propriété intellectuelle comme œuvres de l'esprit.*»

Intitulé «*Maître, vous avez la parole*» et tiré à 5.000 exemplaires en français et en anglais, l'ouvrage est préfacé par Nicolas Sarkozy, lui-même ancien avocat au barreau de Paris (dont il ouvrira les cérémonies d'anniversaire jeudi prochain au palais de justice). Le livre revient sur quinze affaires judiciaires richement illustrées d'extraits de plaidoiries reproduits en partie, de portraits et de gravures d'époque rassemblés au fil du temps par Me François Gibault, le conservateur du musée de l'Avocat (un lieu confidentiel ouvert sur demande uniquement), et par l'archiviste de l'Ordre, Yves Ozanam.

→ **La Croix,** Marie Boëton, 22/06/2010

La robe d'avocat est tendance

C'est chose faite depuis quelques mois : l'Hexagone recense désormais 50314 avocats. En l'espace de cinq ans, la profession a vu ses effectifs

augmenter de plus de 18 %, et de 44 % depuis l'an 2000. L'engouement des jeunes juristes pour le barreau se conjugue avec un rajeunissement inédit de la profession. Un avocat sur deux a moins de 40 ans...

Comment expliquer ce nouvel attrait pour la robe noire ? Par la «*judiciarisation*» grandissante de la société d'abord.

Pourtant, contrairement aux idées reçues, le volume du contentieux judiciaire a plutôt baissé ces dernières années (les juridictions civiles et commerciales ont traité 292.815 affaires de moins en 2006 qu'en 1996). «*Les avocats sont surtout appelés à jouer un rôle grandissant au sein des entreprises*», précise Me Philippe Nugue, membre du conseil national des barreaux (Cnb) et auteur en 2006 d'un rapport sur l'attractivité du métier d'avocat. Qu'il s'agisse de la signature de contrats, d'une procédure de conciliation, de la négociation d'arrangements à l'amiable, la présence de l'avocat est désormais systématiquement requise.

(...) «*La majorité des cabinets vivent aujourd'hui de leur activité de conseil en matière fiscale, sociale et commerciale et autres.*» (Me Karine Mignon-Louvet, en charge de la prospective au Cnb).

Autre secteur porteur pour les avocats : le conseil aux particuliers. (...) Bâtonnier de Paris, Me Jean Castelain ne dit rien d'autre : «*L'avocat est devenu, au fil du temps, l'homme de confiance de la famille. C'est lui que l'on consulte en cas de séparation avec son conjoint, en cas de conflit avec son propriétaire, avec son employeur.*» À l'entendre, l'avocat serait progressivement en train de devenir l'«*homme du droit*», à l'image du lawyer américain. La création imminente de «*l'acte d'avocat*», qui doit être débattue demain à l'Assemblée nationale, devrait encore renforcer l'hégémonie de la profession. (...)

«*Les avocats sont en passe de devenir incontournables, peste un notaire. On comprend que la profession attire autant de nouvelles recrues...*»

Si le métier d'avocat est autant plébiscité par les jeunes générations, c'est aussi pour la mobilité professionnelle qu'elle permet.

(... Selon) Christophe Jamin, professeur de droit à l'Institut d'études politiques de Paris, «*les étudiants envisagent d'être avocats un temps, avant de travailler au sein d'une grande entreprise. En cela, la profession d'avocat s'apparente moins à une vocation qu'à un métier comme un autre.*» Ceux qui le souhaitent réussissent d'ailleurs plutôt bien leur reconversion en entreprise. «*Dans le milieu bancaire et celui de l'assurance, entre 20 à 30 % des salariés sont détenteurs du Capa*», précise Philippe Nugue. (...)

Le passage du statut d'avocat à celui de juriste en entreprise est tout particulièrement prisé par les femmes. «*Une avocate sur trois quitte le barreau après dix ans de carrière*, constate Me Karine Mignon-Louvet. Intégrer l'entreprise leur permet de gagner en sécurité, de pouvoir prétendre à des revenus fixes et à une meilleure protection sociale.»

Souvent, ces reconversions se révèlent davantage subies que voulues. Le boom démographique de la profession ces dernières années a, en effet, été de pair avec une paupérisation de toute une partie de la profession. (...)

C'est notamment le cas (... des avocats) installés en province et vivant principalement via l'aide juridictionnelle - cette somme versée par l'État aux professionnels acceptant d'assister les ménages modestes. Au final, 40 % des avocats réalisent 75 % du chiffre d'affaires de la profession. Résultat : près d'un avocat sur quatre dispose d'un revenu inférieur ou égal à 2000 € par mois selon le Cnb (montant duquel il faut déduire entre 40 % et 60 % de charges fixes). Les débats autour de l'instauration d'un éventuel numerus clausus resurgissent régulièrement. Sans, toutefois, jamais aboutir (...).